

En ce qui concerne le deuxième point du député, nous avons la loi des aliments et drogues et des dispositions ont été prises en vertu de cette loi. Comme je le disais la semaine dernière, mes fonctionnaires ont été très actifs à cet égard. Ils ont amorcé l'enquête et les recherches qui se poursuivent actuellement et je n'ai que des louanges et des félicitations à leur adresser pour la tâche dont ils se sont acquittés avant tant de probité. J'espère que nos vis-à-vis vont faire preuve d'un peu plus de justice dans l'examen de cette question, car nos fonctionnaires font de leur mieux pour protéger les consommateurs.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme la réponse du ministre des Transports (M. Marchand) comportait une méprise, je ne soulève pas la question de privilège.

En réponse à la question du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), le ministre des Transports a dit, comme en fait foi la page 6055 du Hansard du 23 mai:

Monsieur l'Orateur, toutes les lignes aériennes ont pour politique de donner des billets gratuits aux agences de voyages. Je sais que des billets ont été donnés. Je regrette que le député de Hamilton-Ouest ne soit pas ici, car je crois qu'il est l'un des directeurs de Heritage Canada et il pourrait nous dire comment il a voyagé.

J'ignore à quoi le ministre voulait en venir. Sachant à quel point chacun de nous ici à la Chambre est chatouilleux lorsque quelqu'un se permet des insinuations, j'espère que le ministre va tirer la question au clair dès maintenant. S'il est incapable de prouver que j'ai voyagé pour le compte d'Heritage Canada, je le prierais de bien vouloir retirer sa déclaration.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pense que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a raison; ma réponse prêtait à confusion. Je ne voulais pas laisser entendre qu'il voyageait gratuitement sur Air Canada parce qu'il était membre de la société dont il était question. J'ai toujours pensé qu'il était membre de cette société. C'est une société respectable; cela ne fait aucun doute.

Une voix: Oh!

M. Marchand (Langelier): Vous ne pensez pas qu'il s'agit d'une société respectable?

Une voix: Demandez-le au secrétaire d'État (M. Faulkner).

M. Marchand (Langelier): Je la crois respectable, et je ne voulais pas sous-entendre que le député avait abusé d'un privilège quelconque. Je crois qu'Heritage Canada organise des vols nolisés vers l'étranger; j'ignore si le député s'est rendu à l'étranger. Il est certain que dans ces circonstances la société en question doit payer le tarif requis pour les vols nolisés.

La question que m'a posée le député de Kootenay-Ouest comportait deux éléments. L'un avait trait à un éventuel rapport entre Heritage Canada, la CCT et Air Canada. Je crois qu'un vice-président d'Air Canada faisait partie du comité consultatif d'Heritage Canada mais j'ignore tout des laissez-passer. J'ai simplement dit que les compagnies

Questions au Feuilleton

aériennes avaient pour coutume de donner un certain nombre de laissez-passer à des agences de voyage. C'est ce que l'on me demandait. Je n'avais nullement l'intention de sous-entendre que le député bénéficiait d'une façon ou d'une autre de ce privilège.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, si vous m'autorisez à ajouter quelque chose à mon rappel au Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a fait son rappel au Règlement; le ministre y a répondu. Tout cela me semble parfaitement clair. Je pense que cela doit régler la question.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les 12^e et 13^e rapports du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD

AUTORISATION D'AJOURNEMENT DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit habilité à s'ajourner d'un lieu à un autre au Québec et en Ontario en deux occasions, du 8 au 10 juin 1975 et du 15 au 17 juin 1975, ou pendant l'ajournement d'été de la Chambre, pour étudier le développement économique des réserves et pour inspecter certains sites historiques et parcs, et que le personnel de soutien nécessaire accompagne le comité.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^o 2099, 2160, 2180, 2445 et 2452.

Monsieur l'Orateur, si les questions n^o 1053, 1524 et 2423 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.